

Organisation, conditions d'accès et modes d'exercice de la profession

Essentiel de la déontologie de la profession d'avocat

Objectifs du module de formation :

Traditionnellement, la déontologie est définie comme « la théorie des devoirs » ou comme l'ensemble des règles qui régissent l'exercice de la profession d'avocat. Ainsi, l'avocat exerce sa profession avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité dans le respect de son serment. Les règles déontologiques régissent également les organes ainsi que les conditions d'accès à la profession d'avocat. Enfin, elles encadrent les modes d'exercice de l'activité des avocats. Tous ces domaines ont connu au cours des dernières années de profonds changements sous l'influence conjuguée de la jurisprudence et du législateur internes et parfois aussi européens. Afin de permettre aux avocats et autres professionnels du droit de maîtriser parfaitement toutes ces évolutions, Pro-Barreau a conçu deux séminaires e-learning de 10 heures de formation chacun pour faire le point sur « L'Essentiel de la déontologie de la profession d'avocat ».

Prix :

315 euros

Durée :

10 heures de formation

Période :

1er février 2017 au 31 janvier 2018

Direction scientifique :

Nicolas Polubocsko et Véronique Angot (avocats à la cour)

Public :

Avocats, Juristes

Niveau :

Perfectionnement

Programme

Partie 1 : maîtriser l'organisation de la profession d'avocat

- Connaître les fonctions du Barreau
- Faire le point sur les missions de Bâtonnier et du Conseil de l'Ordre
- Maîtriser les missions du Conseil national des Barreaux

Partie 2 : maîtriser les conditions d'accès à la profession d'avocat

- Faire le point sur la condition de nationalité

- Faire le point sur la condition de compétence
- Faire le point sur la condition de moralité
- Faire le point sur l'exigence de domicile professionnel

Partie 3 : connaître les modes d'exercice de la profession d'avocat

- Faire le point sur l'avocat collaborateur
- Maîtriser les règles qui régissent l'exercice individuel
- Maîtriser les règles qui encadrent les associations et sociétés d'avocats



FORMATION CONTINUE JURIDIQUE
PRO-BARREAU
3, RUE DE NESLE
75006 PARIS

TEL. : 01 56 81 00 30
FAX. : 01 72 34 92 58

www.pro-barreau.com
Etablissement de Formation Professionnelle
habilité à délivrer une
Attestation Descriptive de Formation

Organisation, conditions d'accès et modes d'exercice de la profession

Essentiel de la déontologie de la profession d'avocat

Coordonnées personnelles :

Mme M.

PRÉNOM NOM

ADRESSE

CP VILLE

TEL. FAX

E-MAIL

SOCIÉTÉ / CABINET

Bulletin d'inscription à retourner par :

- Courrier : Pro-Barreau – 3, rue de Nesle – 75006 Paris
- Fax : 01 72 34 92 58
- e-mail : e-learning@pro-barreau.com

Règlement d'un montant de 315 euros par :

- Chèque à l'ordre de Pro-Barreau
- Virement bancaire - IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 | Code BIC : CRLYFRPP
- Carte bancaire en ligne (www.pro-barreau.com) ou par téléphone : 01 56 81 00 30

Fait à : le :

Signature obligatoire :

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Conditions d'inscription et tarifs

Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

Documents contractuels

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client. Après validation des différentes étapes de la formation, une attestation de formation est adressée au client.

Païement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte. Si le règlement est effectué ou remboursé par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer, avant l'inscription, de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné.

En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Durée

Le client doit valider l'ensemble des étapes de la formation e-learning souscrite avant l'expiration de la période de validité de son abonnement (voir « Période » dans la description du module e-learning).

Rétractation

Conformément à la réglementation en vigueur, le client dispose d'un droit de rétractation. Toute annulation d'inscription doit être adressée à Pro-Barreau par courrier au plus tard quatorze jours calendaires après réception par le client de la confirmation d'inscription. L'inscription ne peut plus être annulée après que le client a commencé sa formation en faisant usage du mot de passe et de l'identifiant qui lui ont été attribués afin d'accéder à l'espace e-learning sécurisé du site Internet de Pro-Barreau.